

Plafonds de ressources pour l'année 2022
 Prise en compte du revenu fiscal de référence 2020
 (Arrêté du 29.7.87 modifié par l'arrêté du 27.12.21)

	LOC 1	LOC 2	LOC 3
1 personne	28 876 €	21 139 €	11 626 €
2 personnes ou une personne seule en situation de handicap	38 560 €	28 231 €	16 939 €
3 personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge ou deux personnes dont au moins une est en situation de handicap	46 372 €	33 949 €	20 370 €
4 personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge ou trois personnes dont au moins une est en situation de handicap	55 592 €	40 985 €	22 665 €
5 personnes ou une personne seule avec trois personnes à charge ou quatre personnes dont au moins une est en situation de handicap	65 856 €	48 214 €	26 519 €
6 personnes ou une personne seule avec quatre personnes à charge ou cinq personnes Dont au moins une est en situation de handicap	74 219 €	54 338 €	29 886 €
Par personne supplémentaire	+ 8 277 €	+ 6 061 €	+ 3 333 €